



Aveyron  
 APPROBATION : 17-12-2009  
 MODIFICATION :


# Plan Local d'urbanisme



5 Plan de zonage partie ouest

epures  
 Laboratoire de la Région Occitane

Commune de Saint-Médard-en-Forez



Commune de Saint-Bonnet-les-Oules

Commune de Saint-Héand

## Légende

### 1- LES ZONES ET LES SECTEURS

#### A - ZONES URBAINES

- UA Zone centrale dense
- UC Zone de densité moyenne à faible, bâti en retrait par rapport à la voie et en ordre discontinu
- UD Zone de faible densité, habitat individuel
- UF Zone d'activités

#### B - ZONES A URBANISER

- AU Zone réservée à une urbanisation future
- AUc Zone d'habitat futur
- AUL Zone urbanisable à vocation de loisirs

#### C - AUTRES ZONES

- A Zone agricole
- N Espaces naturels et forestiers

#### LES AUTRES INDICATIONS

- Emplacements réservés pour voies et ouvrages publics
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer
- Portes d'agglomération
- Marges de recul minimum (15m pour toutes constructions)
- Le long des routes départementales :
- "La création et la modification d'accès sont soumises à une autorisation du Président du Conseil Général. Les nouveaux accès seront limités et devront être groupés"

